

# SE PRÉPARER ET FAIRE FACE À UN CONTRÔLE URSSAF, MSA, INSPECTION DU TRAVAIL

## OBJECTIFS

- **Dédramatiser le contrôle.**
- **Donner les clés pour que le contrôle se passe bien.**
- **Informé sur le déroulé du contrôle, les éléments contrôlés...**

## RÉSULTATS ATTENDUS

- Préparer les documents demandés.
- Identifier au moins un droit du contrôleur et un droit du contrôlé.
- Identifier les cas de recours après contrôle.

## CONTENU

- Le contrôle de l'inspection du travail :
  - L'inspection du travail : quels sont ses droits ?
  - Quels documents à fournir en cas de contrôle ?
  - Comment se déroule la visite en pratique ?
  - L'après-visite ?
- Le contrôle de l'URSSAF ou de la MSA :
  - Le contrôleur : quels sont ses droits ? Et quels sont vos droits ? (Charte du cotisant)
  - Quels documents à fournir en cas de contrôle ?
  - Comment se déroule le contrôle ?

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

PowerPoint / Témoignages et Échanges

## FORMATEURS

Juristes en droit du travail du Cerfrance Poitou-Charentes

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des capacités acquises.
- Fiche d'évaluation de la satisfaction des stagiaires.

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis.



Employeur(se) de main d'œuvre souhaitant se préparer aux différents contrôles dont il/elle peut faire l'objet :

- Contrôle MSA, URSSAF ou Caisses des congés payés,
- Contrôle de l'inspection du travail



1 JOUR (7H)



252 €\* (tarif avant prise en charge)

- **Pour les exploitants agricoles,** 35 € avec un financement VIVEA.
- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales,** possibilité de prise en charge d'une partie de la formation via votre opérateur de compétences (OPCO).
- **Et en tant que chef d'entreprise,** vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Une prise en charge est également possible pour vos salariés.

\*Formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts



**Pensez à faire vos demandes de financement ou de remboursement.**

Le montant à la charge du stagiaire dépendra de la prise en charge par son opérateur de compétences.



## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription auprès de votre agence ou sur notre site internet [www.poitoucharentes.cerfrance.fr](http://www.poitoucharentes.cerfrance.fr) **via cette page >**
- Inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le stagiaire en situation de handicap prendra contact avec l'organisme de formation à l'adresse suivante : [formationclient@pch.cerfrance.fr](mailto:formationclient@pch.cerfrance.fr)